

La Commission du développement durable met l'accent sur l'application

Description générale

Résolu à axer ses travaux sur l'application, le Sommet mondial pour le développement durable (WSSD, de l'anglais) de Johannesburg représente véritablement une plaque tournante dans les activités des Nations Unies en matière de développement durable. Les gouvernements, la société civile et les organisations internationales devront s'adapter à cette nouvelle orientation. Nous sommes tous appelés à modifier la manière dont nous travaillons.

Une des organisations appelées à s'adapter est la Commission du développement durable (CDD) des Nations Unies. Dans le Plan d'application de Johannesburg, les gouvernements lancent un appel afin que des réformes spécifiques de la CDD soient prises, notamment :

- « Ne mener de négociations à ses sessions que tous les deux ans. » (147d)
- « Limiter le nombre de ses thèmes de travail à chacune de ces sessions. » (147e)
- « Servir de centre de coordination des débats au sujet des partenariats propres à promouvoir le développement durable, notamment des échanges de données d'expérience, de l'examen des progrès réalisés et du recensement des meilleures pratiques. » (148b)

Grâce à ces réformes, la CDD devrait pouvoir devenir un forum novateur qui engage toute la communauté du développement durable dans un dialogue efficace en matière d'application. Au moment où les Nations Unies, ses états membres, d'autres organisations internationales et les grands groupes se penchent sur l'application, nous offrons les réflexions présentées ci-dessous afin de poursuivre le dialogue entamé.

Problèmes principaux

1. Tirer le meilleur parti de six semaines pour promouvoir l'application

- La CDD dispose d'un budget qui lui permet d'avoir six semaines de réunions annuelles. Elle doit donc déterminer comment profiter au mieux de ce temps pour catalyser les échanges d'informations et de ressources – techniques et financières – nécessaires pour mettre en oeuvre ses activités visant à promouvoir le développement durable. Ce faisant, elle doit avoir une structure telle qu'elle lui permette d'attirer des praticiens et des décideurs politiques, et de profiter de leur expérience pratique.
- Une CDD axée sur l'application devra compter sur des formats de réunions novateurs qui lui permettront d'intéresser davantage la communauté du développement durable dans son ensemble. Elle doit voir comment se doter de nouvelles structures qui encouragent le dialogue, avoir des calendriers de réunions différents (outre les séances de réunions d'une semaine, la CDD doit pouvoir organiser des conférences et des réunions de table ronde de 2 ou 3 jours ainsi que des événements d'un jour consacré à des consultations informelles) et utiliser les nouvelles technologies telles que la vidéoconférence.

2. Coordonner les partenariats et faire état de leurs progrès

- Les partenariats offrent une occasion unique de se concentrer sur l'application du développement durable. Il convient de créer l'espace nécessaire pour discuter des initiatives de partenariat en cours et des projets déjà terminés, pour créer de nouveaux partenariats, pour examiner à un niveau général les données d'expérience, pour réaliser des formations d'expert à expert et pour faire du réseautage entre experts.
- Chaque année, la CDD doit consacrer du temps pour permettre aux partenariats de présenter le rapport des progrès réalisés. Pour cela, la transparence est une condition sine qua non ; il faut

aussi que les partenariats aient l'occasion de montrer le travail réalisé et qu'ils puissent recevoir des commentaires portant sur leurs activités.

- Les représentants des partenariats devraient dialoguer directement avec les représentants des gouvernements et de la société civile, répondre à leurs questions et discuter des résultats en public, en toute transparence. En outre, les rapports des partenariats devraient être publiés sur la page web des Nations Unies.
- Autres résultats potentiels des sessions de la CDD : organisation de dialogues et de débats de table ronde, discussions sur la construction de capacité (y compris des cours de formation d'expert à expert), événements annexes, expositions et discussions publiques des histoires de réussite et des données d'expérience.

3. Discussion axée sur les questions sectorielles complexes

- Pour que la CDD soit le plus efficace possible, il convient de limiter le nombre de thèmes de chaque session. Vouloir comme par le passé traiter de façon simultanée plusieurs grands problèmes sectoriels (par exemple, la CDD9 avait à son ordre du jour l'énergie, les transports, l'atmosphère, l'information pour la prise de décisions et la participation, et la coopération internationale pour un environnement propice) n'a donné que des résultats mitigés.
- Chaque problème doit être examiné dans le contexte plus vaste du développement durable (ceci est vrai aussi pour le sujet critique de voir comment le développement durable contribue à l'élimination de la pauvreté). De surcroît, le Plan d'action de Johannesburg souligne le besoin pour la CDD d'«axer son action sur les aspects intersectoriels des problèmes sectoriels spécifiques» (147b). Ainsi, une discussion sur l'eau par exemple doit tenir compte des trois piliers du développement durable, ainsi que des rapports entre l'eau et les autres problèmes sectoriels.
- Un des principes fondamentaux de l'organisation des sessions futures pourrait être l'ordre du jour « WEHAB » (sigle anglais pour Eau, Energie, Santé Agriculture et Biodiversité) présenté par le Secrétaire général Annan au SMDD. Appliqué à la structure de négociations d'une année sur deux requise par le Plan d'application de Johannesburg, cette approche serait la suivante :

2003: Organisation	
2004: Partenariats	Eau, élimination de la pauvreté et Développement durable
2005: Partenariats + Négociation	Eau, élimination de la pauvreté et Développement durable
2006: Partenariats	Energie, élimination de la pauvreté et Développement durable
2007: Partenariats + Négociation	Energie, élimination de la pauvreté et Développement durable
2008: Partenariats	Santé, élimination de la pauvreté et Développement durable
2009: Partenariats + Négociation	Santé, élimination de la pauvreté et Développement durable
2010: Partenariats	Agriculture, élimination de la pauvreté et développement durable
2011: Partenariats + Négociation	Agriculture, élimination de la pauvreté et développement durable
2012: Partenariats	Biodiversité, élimination de la pauvreté et développement durable
2013: Partenariats + Négociation	Biodiversité, élimination de la pauvreté et développement durable

- Un tel cadre de travail fait en sorte qu'un des éléments de chaque session de la CDD est consacré à une discussion plus générale des partenariats dans tous les secteurs.

4. Participation de la CDD

Gouvernements

- Les gouvernements et d'autres partenaires doivent être encouragés à envoyer des experts renommés à la CDD ; ces experts doivent être des spécialistes dans le domaine particulier faisant l'objet des discussions et en matière d'application des projets des partenariats dans ces domaines.

Il convient également d'encourager la participation de représentants des ministères qui constituent les trois piliers du développement durable.

Grands groupes

- Alors que la CDD est un leader au sein des Nations Unies en matière de participation publique et d'engagement de la société civile, l'accent placé aujourd'hui sur l'application implique davantage de travail pour inclure les grands groupes. Des dialogues sur les partenariats doivent permettre aux grands groupes d'interagir directement avec les représentants des partenariats de manière publique et en toute transparence.
- Les examens des dialogues faisant intervenir plusieurs parties intéressées à la CDD ont donné des résultats mixtes. Récemment, à Bali et à Johannesburg, des tentatives très louables ont été menées pour encourager ces dialogues et les rendre plus dynamiques. Les données d'expérience, ainsi que les leçons des sessions antérieures de la CDD et d'autres réunions internationales, doivent être prises en compte au moment d'élaborer des dialogues faisant intervenir les diverses parties et portant sur le format que prendront les réunions de la CDD à l'avenir.
- Le Secrétariat pourrait nous guider dans notre réflexion en proposant d'autres modèles de participation des parties intéressées.
- Aux termes du Plan d'application de Johannesburg, des réseaux scientifiques nationaux, régionaux et internationaux devraient s'intéresser davantage et prendre une part plus active aux travaux de la CDD (149c); il en va de même des éducateurs (149d).

5. Complément du calendrier international

- L'année dernière, les discussions portant sur la gouvernance environnementale internationale ont montré les tensions contradictoires qu'impose un calendrier international beaucoup trop chargé. Désireuse de poursuivre son rôle de facilitateur de l'application du développement durable, la CDD pourrait concevoir un calendrier de réunions qui complète d'autres événements clés du calendrier international, sans les répéter.
- Par exemple, dans le secteur de l'eau, le Forum mondial de l'eau se réunit tous les trois ans. La CDD pourrait concentrer l'attention internationale sur les problèmes liés à l'eau dans les années intérimaires en consacrant plusieurs de ses réunions à ses partenariats actifs dans le domaine de l'eau et travaillant à la mise en oeuvre des résultats du Plan d'application de Johannesburg et du Forum mondial de l'eau. Les réunions de plus courte durée organisées par la CDD dans le cadre du processus préparatoire au SMDD ont montré qu'elles pouvaient assurer la coordination entre les réunions préparatoires (PrepComs) et entre les processus qui ont lieu dans de multiples forums des Nations Unies (par exemple, IEG et SMDD).

6. Technologie internet

- Les praticiens et les décideurs politiques travaillant dans le domaine du développement durable devraient avoir accès à l'information sur les partenariats et les meilleures pratiques. Le Plan d'application de Johannesburg lance un appel à la CDD pour qu'elle « prenne des mesures supplémentaires afin de promouvoir les meilleures pratiques et les données d'expérience, . . . y compris l'utilisation plus généralisée des technologies de l'information » (150). Un outil à la disposition de la CDD est sa page Internet. Celle-ci doit toutefois être revue afin de tenir compte des leçons apprises lors de l'examen du site du SMDD et des autres travaux existant, notamment l'exposition virtuelle du PNUD/BASD. Il convient également de voir comment mettre ces informations à la portée de ceux qui n'ont pas accès à l'Internet.